



Plan local d'Urbanisme
intercommunal du Pays de Seyssel

Modification N°2
DOCUMENT GRAPHIQUE ANNEXE

DGA N°4

Commune de
CHALLONGES

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du 9 septembre 2025,
approuvant la modification n°2 du PLUi du Pays de Seyssel,

Le président de la Communauté
de Communes Usse et Rhône

M. Paul RANNARD



Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour n°1	23/07/2020
Mise à jour n°2	22/03/2021
Modification Simplifiée n°1	09/11/2021
Mise à jour n°3	20/01/2023
Modification n°1	14/03/2023
Mise à jour n°4	23/06/2023

Édité le : 26/08/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste
Territoires
demain

Géomaticien
CICL
cartographie

Fond Cadastre
Données originales téléchargées sur
<https://cadastre.data.gouv.fr/>,
mise à jour du 01/04/2024

ZONES URBAINES

UH1 Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement
et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée

UH1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat
de faible densité

UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat
de moyenne densité

UHc2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat
de moyenne densité, favorisant la mixité des
fonctions urbaines

UHc3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat
de forte densité, favorisant la mixité des
fonctions urbaines

UE Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement
des équipements publics et d'intérêt collectif

UEI Secteur urbanisé à vocation de gestion des
activités ferroviaires

UX Zone urbanisée à vocation d'activités économiques

UXc Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques
commerciale

UXI Secteur à vocation de gestion du centre VHU
(Véhicule Hors d'Usage)

ZONES NATURELLES

N Zone naturelle

Nc Secteur à vocation de gestion
des activités de carrières

Ncg Secteur à vocation de gestion
des activités de camping

Nb Secteur à vocation de gestion et de
développement d'équipements publics ou
d'intérêt collectif légers

Nis Secteur à vocation de gestion et de
développement d'équipements publics ou
d'intérêt collectif légers de sports et loisirs

Nx Secteur à vocation de gestion du centre VHU
(Véhicule Hors d'Usage)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le
Droit de Préemption Urbain (D.P.U.)
en application de l'article R.221.1 du CU

Bâts d'intérêt patrimonial ou architectural pour lesquelles
s'appliquent les dispositions relatives au permis
de démolir en application de l'article R.421.28 du CU

Bois et forêts soumis au régime forestier

Secteurs situés au voisinage des infrastructures transports
terrestres, dans les quelles des prescriptions d'isolement
acoustique ont été édictées

Zone soumise à un risque d'exposition au plomb

Au titre de l'article L.332.11.3 du CU

Périmètre de Projet urbain Partenarial

Au titre de l'article L.424.1 du CU

Périmètre de sursis à statuer

**ZONES NON URBANISEES,
RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE**

1AUH1 Secteur à urbaniser vocation dominante
d'habitat de faible à moyenne densité

1AUH2 Secteur à urbaniser à vocation dominante
d'habitat de moyenne densité

1AUH3 Secteur à urbaniser à vocation dominante
d'habitat de densité moyenne à forte

1AUHc2 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat
de moyenne densité, favorisant la mixité des
fonctions urbaines

2AUH Zone à urbaniser à moyen ou long terme
(nécessitant une évolution du PLU),
à vocation dominante d'habitat

2AUX Zone à urbaniser à moyen ou long terme
(nécessitant une évolution du PLU),
à vocation dominante d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

A Zone agricole

Aa Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

